

Article de La Voix du Nord 01/11/2015

# Thélus : les traces du moulin retrouvées sur le site des fraternisations de 1915

PUBLIÉ LE 31/10/2015

PAR LAURENT BOUCHER

Le soldat Louis Barthas en parlait dans ses lettres décrivant les actes de fraternisation au sortir des tranchées, ici même il y a cent ans. Les archéologues viennent de mettre au jour les fondations du moulin de Thélus, lieu de combats meurtriers lors de la troisième bataille de l'Artois.



- 
- - A +

[A lire aussi](#)

- Bientôt deux entreprises sur la ZAL des Meuniers
- Le Monument des fraternisations sera inauguré en décembre à Neuville-Saint-Vaast

## 1. La guerre des tranchées

Le 25 septembre 1915, lors de la troisième bataille d'Artois, les troupes françaises massées au nord d'Arras tentent une nouvelle percée les lignes allemandes. L'offensive vise à prendre le secteur entre la colline de Vimy et Thélus, qui domine le bassin minier de Lens. Les différentes tentatives pour prendre ce village échouent. Les combats déciment les 50e et 126e régiments d'infanterie français : 270 morts, 880 blessés et plus de 210 disparus.

## **2. Les lettres de Louis Barthas**

Dans sa compagnie, le caporal Louis Barthas, qui tient des carnets de guerre, écrit le 12 octobre 1915 : « *En avant et en arrière de la première ligne, il y avait un grand nombre de morts dans la proportion à peu près d'un Allemand pour vingt Français.* » Le tonnelier de l'Aude situe sa position à « *Neuville-Saint-Vaast, dans le secteur du moulin* », d'où il racontera la fraternisation entre ennemis sortis des tranchées au péril de leur vie. Un épisode qui va faire l'objet de l'inauguration du Monument des fraternisations en décembre à Neuville-Saint-Vaast.

## **3. Les recherches archéologiques**

C'est pour situer précisément le lieu des fraternisations que la communauté urbaine d'Arras (CUA) a missionné le service archéologique de la ville d'Arras et l'INRAP (Institut de recherches archéologiques préventives) pour mener un sondage dans la zone d'activités des Meuniers, à Thélus. Après un travail de deux semaines, les archéologues ont mis en évidence les fondations d'un moulin du XIXe siècle. « *On voit le puits, la canalisation qui alimentait la citerne du moulin et ses fondations circulaires* », montrent Alain Jacques et Gilles Prilaux, archéologues de la ville d'Arras et de l'INRAP. Le boisage d'une tranchée apparaît aussi nettement. Fortifié par les Allemands au début de la guerre, le moulin a été détruit en 1915. Le reste d'un impact d'obus au sol laisse imaginer la violence des combats.

## **4. Des questions en suspens**

Ces découvertes permettent d'accréditer les récits et témoignages écrits et visuels collectés, et de « *rendre hommage à Louis Barthas* », souligne Philippe Rapeneau, le président de la CUA. Sans livrer tous les détails sur les élans de fraternisation sur le *no man's land* entre les deux camps. « *Y a-t-il eu des échanges, un match de football ici ?*, s'interroge l' élu. *On ne sait pas ce qui s'est passé exactement.* »

## **Un mémorial sur la zone économique ?**

Les fouilles archéologiques ont été menées sur le lieu de création par la communauté urbaine d'Arras d'une zone d'activités de 20 hectares, la ZAL des Meuniers, à l'endroit précis où se sont déroulés les combats en 1915. Bernard Milleville, maire de Thélus et vice-président de la communauté urbaine d'Arras, voit s'y promener « *beaucoup de visiteurs, descendants de soldats de régiments du sud de la France et des Canadiens venant voir le Zivy Crater, un ancien trou de mine où sont enterrés quarante-huit soldats canadiens* ».



L'élú aimerait que la CUA préserve les fondations du moulin qui viennent d'être mises au jour, installe une table d'orientation et érige un petit mémorial rappelant l'histoire du lieu. «*On aura ainsi deux sites historiques, un canadien et un français* », plaide Bernard Milleville.

Philippe Rapeneau, le président de la CUA, n'a rien promis. «*Au départ, ce n'était pas notre souhait.*» Il était prévu qu'une fois les fouilles archéologiques achevées et les relevés effectués, le site soit recouvert. «*Je ne dis pas non à la demande du maire, mais il faut voir les contraintes techniques.*»